

Délibération n°260013

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

Etaient présents : Gérard POUJADE, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Charles BALARDY, Jennyfer BONENFANT, Pascal BOUZIGUES, Nadia BOUALAM, Alexis BRU, Pascale KHAMNOUTHAY, Jean-Pierre DEMNI Céline KUNTZMANN, Arnaud ESPIÉ, Florence PORTRA, Cyrielle POSADAS, Jean-Marc NADAL, Jessica PUECH, Jean-Pierre TORAN, Laura SAPONARO, Bruno VICTORIA

Absent (excusés) : Clément HOLIÉ (pouvoir donné à Bruno VICTORIA)

Secrétaire de séance : Laura SAPONARO

Date de la Convocation : le 17 mars 2026 / Date d’Affichage : le 17 mars 2026 / Date de mise en ligne de la délibération : 22/03/2026

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 18	Vote pour : 19
Votants : 19	Vote contre : 0

Objet de la délibération :

CREATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

VU l'article L. 1414-2 et l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDERANT que dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée du maire ou de son représentant, de trois membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, ainsi que de trois suppléants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

- ***DECIDE*** d'étendre les compétences de la Commission d'appel d'offres aux délégations de service public

- ***NOMME*** les personnes ci-dessous comme membres de la Commission d'appel d'offres et de Délégation de Service Public

Commission d'Appel d'Offres et de Délégation de Service Public		Membre de droit : Le Maire : Gérard POUJADE	
	3	Membres titulaires : - Stéphanie ALVERNHE - Jean-Pierre DEMNI - Alexis BRU	3 Membres suppléants : - Pascale KHAMNOUTHAY - Jean-Marc NADAL - Jennyfer BONENFANT

Certifié conforme au registre.

Fait à LE SEQUESTRE, le 20 mars 2026

Le Maire,
Gérard POUJADE



La secrétaire de séance,
Laura SAPONARO

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :
de sa transmission en Préfecture le :
de sa publication/de sa notification le :